

RÉVÉRIEN RURANGWA, JEUNE RESCAPÉ DU GÉNOCIDE DU RWANDA.

En avril 1994, la vague de violences perpétrées contre les Tutsis, minorité ethnique au Rwanda, atteint son apogée: des millions de personnes sont massacrées sauvagement à la machette, les femmes enceintes sont éventrées et violées, des enfants sont balancés contre des murs sous les yeux de leurs parents, des hommes sont torturés avant d'être enterrés vivants. **Révérien Rurangwa, alors âgé de quinze ans, se réfugie avec toute sa famille dans une petite cabane sur une colline.** Ils sont très vite repérés par les meurtriers Hutus qui pénètrent dans la cabane et découpent un à un tous les membres de sa famille à la machette. Ce sont 43 personnes qui périssent dans un bain de sang. Un oncle veut acheter sa mort par balle, mais les agresseurs lui disent que ce qu'il possède n'est pas suffisant. Révérien perd lui-même sa main droite, tranchée par un des tueurs et assiste à la lente agonie de sa mère, dénudée (les femmes Hutus avaient pour tâche de déshabiller et de récolter tout objet de valeur sur les victimes avant qu'elles ne soient assassinées) et couverte d'entailles profondes. Leur travail accompli, les Hutus sortent de la cabane pour y revenir quelques heures plus tard et achever les survivants. **Ce sont 43 personnes qui perdent la vie dans cette cabane ce jour-là, découpés à la machette, puis brûlés sous les yeux de Révérien, seul rescapé de cette nombreuse famille tutsie.**

Grièvement blessé, Révérien est recueilli par l'association « Sentinelles » d'Edmond Kaiser alors qu'il gît sur un tas de cadavres. Sa main droite est coupée ainsi que son nez et il a une grave blessure derrière la tête. Il est opéré d'urgence sans anesthésie avant d'être rapatrié en Suisse où il passe trois mois au CHUV. **En 1996, il retourne au Rwanda pour tenter de retrouver d'éventuels survivants de sa famille ou de ses connaissances. Il apprend que**

ses agresseurs, qu'il avait dénoncés auprès de la justice, sont toujours en liberté. Lors de son séjour, Révérien reçoit plusieurs menaces de mort et est agressé dans la rue.

Il revient en Suisse en 2000 et dépose une demande d'asile. Dans l'attente d'une réponse et malgré ses cicatrices et son passé lourd à porter, il essaye de vivre une vie normale tout en craignant d'être renvoyé au Rwanda. Il suit des cours à l'école Bénédict de Neuchâtel et témoigne régulièrement de son passé. Il suit les activités du Parlement des Jeunes de La Chaux-de-Fonds et commence à écrire un livre pour raconter sa tragique histoire.

Le 17 mars 2006, il reçoit la réponse à sa demande d'asile : elle est refusée. Révérien Rurangwa, seul rescapé d'une famille de 43 personnes, recueilli et soigné en Suisse, doit retourner au Rwanda où sa vie est gravement menacée.

La situation actuelle au Rwanda est toujours critique pour les Tutsis et ceci même si le président actuel appartient à l'ethnie tutsie. En effet, les prisons sont pleines et les victimes tusties ayant témoigné contre leurs agresseurs ne bénéficient d'aucune sécurité. Depuis 1995, un tribunal international s'est ouvert pour le Rwanda. En 10 ans, seules 10 personnes ont été jugées. Les survivants du génocide refusent de témoigner par peur d'être assassinés.

La Suisse ne peut rester indifférente à la situation de ces personnes. Renvoyer Révérien Rurangwa au Rwanda est un acte hypocrite et criminel. Hypocrite car, même si le pays a retrouvé son calme, la sécurité de Révérien n'est pas assurée. Criminel, car la vie de Révérien est directement menacée.

Pétition à renvoyer à: Gruber Alexa, Rue de Bellevue 22, 2300 La Chaux-de-Fonds

